

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoins au Maire :

CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - LAPEYRE Alain - HENRY Christine

Conseillers Municipaux :

CHAMBOVET Cyrielle - RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier - TARJON Isabelle - BOYER Marc -
JOUFFRE Pierre

Procurations :

AYMARD Jean-Pierre à Didier BESNIER

Absent :

PROPHETE Anne-Laure – SERMENT Sandrine – GREGOIRE Laurent

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire, BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour

- 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 mars 2018
- 2 Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3 Demande d'aide technique et financière auprès du SDED dans le cadre de la rénovation de la Mairie et de l'Agence Postale
- 4 Approbation du périmètre et du projet de statuts du syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT
- 5 Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 mars 2018

M. le Maire demande, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, s'il y a des questions ou des remarques à formuler. En l'absence de remarque, le compte-rendu est soumis au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police

M. le Maire rappelle la possibilité d'obtenir auprès du département des subventions au titre des amendes de police. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention basée sur les amendes dressées par le Maire (ce qui n'est jamais arrivé à Rochegude), mais sur une portion des recettes de toutes les amendes perçues au niveau du département. Une partie des recettes va au département pour être reversée aux communes pour des investissements en matière de sécurité routière.

Il dit que par le passé la commune a déjà bénéficié de subventions à ce titre pour l'acquisition de panneaux, la réalisation de marquage au sol, l'installation d'abri bus...

M. le Maire indique que la commune doit réaliser des investissements en matière de signalisation et propose donc au Conseil Municipal de solliciter de la part du Conseil Départemental de la Drôme une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de panneaux :

- 915,20 € HT pour sécuriser la circulation dans le village et ses abords (stop, cédez-le-passage, sens-interdit sauf riverains, risques sur les voies à forte déclivité...),
- 2 296 € HT pour renforcer la signalisation dans le massif forestier et remplacer des panneaux qui ont disparus ou qui ont été endommagés (25 panneaux prévus),
- 361,20 € HT pour la mise en valeur de l'aire de loisirs. Interdit aux chiens...

Soit 3572,40 € HT au total.

M. BOYER dit que c'est bien de poser des panneaux, mais souligne qu'il faut qu'ils soient respectés. Il indique que malgré les panneaux l'interdisent, il constate régulièrement la présence de quads et des motos dans le massif du côté du quartier de Voulonge.

M. le Maire rappelle que dans pareille situation il ne faut pas hésiter à relever les plaques des véhicules qui ne respectent pas la signalisation, a fortiori pour les conseillers municipaux et à les transmettre sans délai.

Il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'achat de panneaux qui s'élève à 3 572,40 € HT,
- de solliciter l'octroi d'une subvention maximum du Conseil Départemental pour une attribution au titre des amendes de police,
- de lui donner pouvoir pour la signature des pièces à intervenir,
- de dire que les sommes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Demande d'aide technique et financière auprès du SDED dans le cadre de la rénovation de la Mairie et de l'Agence Postale

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 8 mars 2018 la commune a adhéré au service de conseil en énergie du SDED pour le subventionnement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. La participation de la commune s'élève annuelle à 0,20 € par habitant soit 326 € pour 2018. Il indique que ce service peut permettre l'obtention de subventions à ce titre à hauteur de 50% pour des investissements en dessous de 20 000 € et de 20% jusqu'à 50 000 €.

Il dit que ce même jour, le Conseil Municipal a validé l'avenant pour la mise en place d'un éclairage LED pour la Mairie rénovée et que ces dépenses d'un montant de 11 010,34 € HT peuvent faire l'objet d'une demande de subventionnement auprès du SDED.

M. le Maire indique que le changement de la chaudière de la Mairie est à programmer dans l'année et peut aussi être éligible à ce dispositif.

Il dit qu'il propose de demander une subvention pour un total de 25 020,34 € HT de travaux, ce qui permet d'envisager 11 000 € de subvention de la part du SDED.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de la Mairie :
 - o mise en place d'éclairage LED pour 11 010,34 € HT,
 - o remplacement de la chaudière pour 14 010,00 € HT,
- de lui donner pouvoir pour la signature des pièces à intervenir,
- de dire que les sommes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Approbation du périmètre et du projet de statuts du syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT

M. le Maire rappelle que le SCOT qui est un document qui vise à planifier sur un territoire, pour une période de 20 à 30 ans, l'habitat, l'urbanisme, les transports... Il dit que le projet de SCOT pour notre territoire proposé par les services de l'Etat couvre 3 départements et 8 intercommunalités. Il sera doté de 65 représentants, dont 12 pour la CCDSP.

M. le Maire précise que le SCOT Rhône-Provence-Baronnies est en réflexion depuis 3 ans environ.

Mme CHAMBOVET demande s'il n'y a pas de cumul avec les compétences des régions.

M. le Maire répond que le périmètre des SCOT pourrait à l'avenir avoir pour vocation à remplacer les départements et les intercommunalités. Il rappelle que le SCOT est un dispositif issu de la loi SRU qui date de 2000.

Il indique que par arrêté interpréfectoral du 27 mai 2016, le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhône-Provence-Baronnies a été défini par les préfectures concernées. Comme le prévoit les statuts de la CCDSP, l'adhésion de l'intercommunalité à un syndicat mixte est soumise à validation à la majorité qualifiée par les conseils municipaux. La CCDSP a approuvé le périmètre le 21 février 2018.

M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit se prononcer dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération de la CCDSP.

M. BOYER relève que l'on parle de cohérence de territoire, mais que le SCOT s'arrête à Rochegude et que Ste-Cécile-les-Vignes n'y est pas.

M. le Maire dit que les SCOT concernaient à l'origine les grandes communes et que Ste-Cécile a été intégré dans le SCOT du bassin de vie d'Avignon. Il précise que le SCOT fixe de règles pour la consommation des espaces et qu'à l'avenir les questions relatives à ce point ne passeront plus par la CDPNAF.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Drôme Sud Provence au syndicat mixte chargé d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale de Rhône-Provence-Baronnies.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **DIA**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision prise en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner. Il indique que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : M 422 et M 463

- **BUDGET**

M. le Maire dit au Conseil Municipal que le budget est en cours de préparation et qu'il sera prochainement présenté en commission finances. Une réunion de travail avec le percepteur est programmée pour le 29 mars. S'en suivra une commission « toutes commissions », puis le Conseil Municipal avant le 15 avril 2018.

- **DEBROUSSAILLEMENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du retour des ânes pour le débroussaillage à partir du dimanche 25 mars 2018 le long du chemin de Lagarde-Paréol, puis dans un 2^e temps celui de Voulonge. Il indique aussi qu'à l'occasion d'opérations menées par des particuliers par des solutions thermiques, la commune en profitera pour faire travailler le prestataire si la commune a des obligations sur des terrains contigus.

Il précise que la commune a programmé un plan d'intervention d'un montant de 45 000 € sur 3 ans pour un montant annuel donc de 15 000 € environ.

M. BOYER demande comment est géré et suivi le débroussaillage animalier.

M. le Maire répond qu'une clôture électrique est installée et que le propriétaire des ânes vient voir le chantier tous les jours, notamment pour mettre à disposition des animaux eau et nourriture.

M. BOYER signale que des coupes importantes d'arbres ont eu lieu à Lagarde-Paréol, à proximité de la limite avec Rochegude.

M. le Maire indique l'avoir constaté aussi et qu'après renseignement pris, il a appris qu'il s'agirait d'une société qui travaille pour la chaufferie de Pierrelatte pour récupérer du bois en passant des contrats avec les particuliers. Cette entreprise ne prend que les troncs et laisse les houppiers, ce qui représente un risque d'incendie.

Il rappelle qu'avec le PLU et l'existence d'espaces boisés classés les possibilités de telles coupes sont limitées à Rochegude.

- **TRAVAUX MAIRIE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la pose du carrelage est en cours au rez-de-chaussée du bâtiment. Il annonce un déplacement des services au rez-de-chaussée dans une configuration provisoire début mai et une fin totale des travaux pour le mois de juillet.

- **TRAVAUX AVENUE DU COMTAT-VENAISSIN**

M. le Maire signale l'installation de barrières et de chaînes par la commune à côté de la salle polyvalente pour empêcher les véhicules de contourner la salle. Cette mesure a été nécessaire car des automobilistes passaient par le parking de la salle polyvalente pour éviter les feux alternés ou les bouchons au niveau du chantier, parfois à grande vitesse avec un risque pour les usagers, notamment les enfants. Il indique envisager d'installer de façon permanente des barrières amovibles à cet endroit pour empêcher que le parking de la salle soit utilisé pour la circulation des véhicules.

- **PANNEAUX MONTAGNE**

M. le Maire signale que lors de l'épisode neigeux de fin février, plusieurs conducteurs ont perdu le contrôle de leur véhicule, notamment en tentant de descendre la Côte Saint-Denis. Une des personnes concernées, qui habite sur le village depuis de nombreuses années, a reproché l'absence de signalisation. Afin de renforcer l'information sur une les voiries connues pour leur dangerosité liée à leur déclivité, M. le Maire indique que des panneaux seront installés à chacune des pentes importantes de la commune pour signaler le risque en cas d'intempérie.

- **REOUVERTURE BOULANGERIE**

M. le Maire signale la réouverture de la boulangerie-pâtisserie le samedi 17 mars 2018 suite au changement de propriétaires.

- **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

M. le Maire dit que les demandes de subventions reçues pour 2018 sont actuellement en cours d'examen. Il déplore que beaucoup de demandes soient incomplètes et que certaines soient arrivées hors-délai (notamment une demande reçue aujourd'hui, avec 19 jours de retard). Il précise que si on appliquait les règles concernant les demandes, plusieurs associations n'auraient pas de subvention cette année.

Mme CANESTRARI dit que les associations doivent jouer le jeu et faire des demandes de subvention plus par nécessité que par habitude. Elle précise que l'argent pourrait alors être utilisé autrement et notamment, pour acquérir du matériel qui pourrait servir à toutes les associations. Elle rappelle aussi l'investissement et l'accompagnement de la commune pour celles-ci.

M. le Maire rappelle que les associations doivent justifier de leur besoin de financement et que c'est un devoir du maire de vérifier l'utilisation des subventions versées.

Mme CANESTRARI indique qu'elle est disponible, comme chaque année, pour aider les associations dans le montage de leur dossier. Une seule association a demandé à bénéficier de ces explications pour 2018.

- **URBANISME**

M. le Maire revient sur les problématiques en matière de non-respect des règles d'urbanisme et de constructions non déclarées. Il rappelle que ces démarches sont nécessaires pour garantir le respect des règles d'urbanisme, l'esthétique de notre village, la sécurité face aux risques naturels et l'équité des citoyens devant l'impôt.

Il indique que les personnes concernées doivent régulariser leurs travaux et qu'à défaut de régularisation possible, les constructions doivent être démontées. M. le Maire précise que plusieurs dossiers ont été transmis au Tribunal de Grande Instance pour poursuite suite à des constructions illégales et que des contrôles pourraient à l'avenir être réalisés par les administrations concernées.

- **PANNEAU DU CHEMIN DE LA GALERE**

M. JOUFFRE rappelle la disparition du panneau du chemin de la Galère et souhaite savoir quand il sera remplacé.

M. le Maire dit que compte tenu des vols fréquents de ce panneau, il faudra mettre en place un dispositif spécifique pour les éviter et que le panneau sera mis sur la prochaine commande de matériel de signalisation.

- **FRELON ASIATIQUE**

M. le Maire signale qu'un nid de frelons asiatiques pourrait avoir été identifié sur le territoire communal.

- **CHASSE AUX TRESORS DANS LE VILLAGE**

Mme CHAMBOVET informe le Conseil Municipal de l'organisation de la chasse aux trésors des Pitchouns le 25 mars 2018. Elle indique que ce sera l'occasion de découvrir le village au travers de jeux et du trésor à trouver.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Didier BESNIER